RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté
Égalité
Fraternité

les Crous

Décision n°202312314 portant délégation de signature à monsieur Stéphane ADNOT

Publié le 2 janvier 2024, Mis à jour le 2 janvier 2024

Le président par intérim du Centre national des oeuvres universitaires et scolaires,

Vu le décret n° 2016-1042 du 29 juillet 2016 relatif aux missions et à l'organisation des oeuvres universitaires ;

Vu le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique ;

Vu l'ordonnance n° 2018-1074 du 26 novembre 2018 portant partie législative du code de la commande publique ;

Vu le décret n° 2018-1075 du 3 décembre 2018 portant partie réglementaire du code de la commande publique ;

Vu le décret du 15 décembre 2023 portant nomination de monsieur Clément Cadoret à la présidence par intérim du Centre national des oeuvres universitaires à compter du 30 décembre 2023 ;

Vu l'arrêté ministériel du 12 juin 2023 portant nomination de monsieur Stéphan Adnot en qualité de sous-directeur de l'hébergement et du patrimoine au Centre national des oeuvres universitaires et scolaires,

DÉCIDE,

Article 1

Délégation est donnée à Monsieur Stéphan ADNOT, sous-directeur de l'hébergement, à effet de signer pour son service et dans la limite de ses attributions :

- La certification du service fait

Article 2

La décision n° 20230705-1 du 5 juillet 2023 est abrogée.

Vanves,

Le 31 décembre 2023

Le Président par intérim du CNOUS

Clément CADORET